



Les Cordeliers  
1, rue Aspirant Jan  
05105 Briançon cedex  
Tél : 04 92 21 35 97  
Fax : 04 92 20 38 90  
accueil@cccbrianconnais.fr  
www.ccbrianconnais.fr

**DELIBERATION**  
**N°2015-64 du 07 juillet 2015**

**OBJET - SCoT du Briançonnais : Projet  
d'Aménagement et de développement durables  
(PADD)**

*Rapporteur : M. Gérard FROMM*

Le 07 juillet 2015 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 30 juin 2015 en la salle polyvalente de La Grave, sous la présidence de M. Alain FARDELLA.

Nombre de conseillers en exercice : 46

Présents : 32

Nombre de pouvoirs : 11

Votants : 43

*M. Jean-Pierre SEVREZ est nommé secrétaire de séance.*

**Etaient présents :** M. Gérard FROMM, Mme Nicole GUERIN, Mme Francine DAERDEN, M. Eric PEYTHIEU, Mme Catherine GUIGLI, M. Yvon AIGUIER, Mme Marie MARCHELLO, Mme Renée PETELET, M. Mohamed DJEFFAL, Mme Catherine VALDENNAIRE, M. Bruno MONIER, M. Jean-Franck VIOUJAS, Mme Catherine LIONNET, M. Jean-Pierre SEVREZ, Mme Anne-Marie FORGEOUX, M. Roger GUGLIELMETTI, M. Gilles du CHAFFAUT, M. Marc FORNESI, M. Jean-Louis CHEVALIER, Mme Claudine CHRETIEN, M. Pierre LEROY, M. Alain FARDELLA, M. Philippe MICHELON, M. Jean-Luc NEVEU, Mme Anne-Marie PEYTHIEU, M. Philippe STOCKLI, M. Jean-Michel REYMOND, M. Thierry BOUCHIE, M. Olivier FONS, Mme Nicole MATHONNET, M. Sébastien FINE, Mme Patricia ARNAUD.

**Avaient donné pouvoir :** Mme Fanny BOVETTO à M. Mohamed DJEFFAL  
M. Maurice DUFOUR à Mme Nicole GUERIN  
M. Gilles MARTINEZ à M. Gérard FROMM  
M. Bruno DAVANTURE à Mme Francine DAERDEN  
Mme Claude JIMENEZ à M. Yvon AIGUIER  
M. Romain GRYZKA à M. Bruno MONIER  
Mme Catherine MUHLACH à Mme Catherine VALDENNAIRE  
M. Régis JOUFFREY à M. Jean-Pierre SEVREZ  
M. Guy HERMITTE à M. Marc FORNESI  
Mme Estelle ARNAUD à M. Pierre LEROY  
Mme Dominique BRACHET à M. Alain FARDELLA

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 2013050-0001 en date du 19 février 2013 délimitant le périmètre du SCoT du Briançonnais,

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais approuvés par Arrêté Préfectoral n° 2011-300-1 en date du 27 octobre 2011 portant compétence obligatoire de l'Aménagement du territoire et notamment de l'élaboration du Scot,

**Vu** la délibération du Conseil communautaire du 09 juillet 2013 prescrivant l'élaboration du SCoT et déterminant les objectifs et les modalités de la concertation,

**Rappelant** qu'après l'élaboration du diagnostic et de l'état initial de l'environnement du territoire Briançonnais, les enjeux ont été identifiés pour permettre l'élaboration du projet d'aménagement et de développement durables du territoire qui « fixe les objectifs des politiques publiques d'urbanisme, du logement, des transports et des déplacements, d'implantation commerciale, d'équipements

*structurants, de développement économique, touristique et culturel, de développement des communications électroniques, de qualité paysagère, de protection et de mise en valeur des espaces naturels, agricoles et forestiers, de préservation et de mise en valeur des ressources naturelles, de lutte contre l'étalement urbain, de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques. En matière de déplacements, ces objectifs intègrent une approche qualitative prenant en compte les temps de déplacement »* article L122-1-3 du code de l'Urbanisme,

**Considérant** que les élus ont travaillé ensemble sur une vision partagée, cohérente et solidaire du territoire à l'horizon 2030,

**Considérant** que le PADD repose sur 4 axes :

- 1 Renforcer l'économie diversifiée du Briançonnais : tourisme, santé, commerce, artisanat, agriculture,...
- 2 Réunir le Briançonnais autour de ses complémentarités
- 3 L'excellence environnementale comme ambition du développement
- 4 Projet 2015-2030 : changer d'échelle dans l'action intercommunale,

**Considérant** que des ateliers participatifs avec les acteurs locaux se sont déroulés sur le territoire et que ce projet a été présenté en réunion publique le 26 juin 2015,

**Vu** l'avis favorable du Bureau en date du 29 juin 2015,

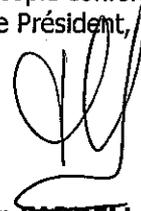
**Vu** l'avis de la Commission Spéciale SCoT du 02 juillet 2015,

**Le Conseil Communautaire**, après avoir débattu sur le projet d'aménagement et de développement durables du schéma de cohérence territorial du Briançonnais :

- Acte de la bonne tenue de ce débat en Conseil communautaire le 07 juillet 2015, conformément à l'article L122-8 du code de l'Urbanisme.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme  
Le Président,



Alain FARDELLA.



Date affichage : - 9 JUIL. 2015